

INCIALE

et 1900.

\$ 5,000,000.00
\$ 4,500,000.00
\$ 40,646,000.00

confiés à son départe-
enseurs, ces messieurs
apport avec tels dépôts.
es actionnaires lors de
s directeurs.

APORTE

enseurs

U

Québec.

s de Québec, d'Ontario
Prince-Edouard.

MPTANT
ULEMENT

Q LAMPES

R D"

L'APPAREIL
récepteur le
meilleur mar-
ché au pays.
Aussi effectif
et satisfaisant
que n'importe
quel autre ra-
dio à 5 lampes
au pays.

PRIME

effectif POUR LE PRIX

EFFICACITE

nt les postes rapprochés pour
tout autre appareil plus dispen-
sance donnée par les meilleurs

est éprouvé durant la fabrica-
expédition (au point de vue lon-
gévité) n'importe où au Canada
(Versements hebdomadaires
t une réelle aubaine—l'occasion
depuis longtemps de vous

our les Fêtes

POSITION

sition. Demandez votre copie
ous aurez besoin à l'avance.

LIMITEE

Montréal

ts Vendeurs
Sérieux

lés Immédiatement

ts où nous ne sommes pas repré-
ur la vente d'arbres fruitiers
et d'ornements, etc.
t marchandises exclusifs. 600
es fruitiers et d'ornementation.
Stablie depuis 40 ans.
gérant

m Nursery, Co.

... .. ONT.
gigue adressé sur demande.

abonné, c'est bien, mais
soit mieux encore, faites
abonnement par votre voisin.

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance

Canada—Excepté cité de
Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de
la Coopérative Fédé-
rée de Québec..... 75c

Tarif des annonces 12c. la ligne
Annonces classifiées 25 mots, 50
sous par insertion, plus un sou
par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et anno-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme", Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Edifice Morin),
Québec, Case postale 123—
Tél. 2-4207.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION & RÉDACTION
111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIV

QUÉBEC, LE 14 JANVIER 1926

Numéro 2

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Assemblée Générale des Actionnaires

— de la —

Coopérative Fédérée de Québec.

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale
annuelle des actionnaires de la Coopérative Fédérée de Québec
sera tenue à l'Hôtel de Ville, à Québec, le mardi 2 février
1926, à 10 $\frac{1}{2}$ heures a.m.

JOS-N. BERNIER,
Secrétaire.

AVIS A NOS SOCIETAIRES

Nous prions tous nos sociétaires qui, à notre assemblée
générale de février, désireraient entretenir l'assemblée de
sujets agricoles, intéressant tout particulièrement les membres
de la Coopérative Fédérée de Québec, de bien vouloir en infor-
mer le président du Conseil Exécutif, M. J.-Arthur Pâquet,
avant le 25 janvier courant, au bureau chef de la Coopérative
Fédérée, No 114, rue St-Paul Est, à Montréal. Ils voudront
bien lui indiquer en quelques mots le sujet qu'ils désirent traiter.

Nous rappelons à ces sociétaires qu'ils devront être précis
dans leurs remarques et se borner à exposer leur sujet pendant
dix ou douze minutes tout au plus; dans la discussion qui pourra
s'ensuivre, on leur donnera la préséance.

Vu le temps limité de nos séances générales, il convient
d'adopter cette mesure et d'en tenir compte, afin qu'aucun
sociétaire ne soit froissé ni désappointé.

Notre concours de fabrication

Sept cents primes sont distribuées à nos expéditeurs

Les fabricants de beurre et de fromage qui nous expédient régu-
lièrement leurs produits ont reçu, avec la nouvelle année, leur première
récompense. Nous leur avons fait tenir un chèque qui représente la
prime qui leur revient dans le classement définitif de notre concours
de la "Course à la perfection".

La distribution des primes a atteint plus de sept cents fabricants
de beurre et de fromage de la Province, et les primes se sont élevées
dans bon nombre de cas jusqu'à une valeur de \$75.00. Nous avons
consenti à des sacrifices pour tenir notre promesse et pour apprécier
d'une façon tangible l'effort que tous les fabricants ont bien voulu
tentier pour améliorer leur fabrication.

Nous citons à l'honneur quelques-uns de nos concurrents les plus
heureux.

MM. Wenceslas Talbot,	St-Georges,	Beauce,	\$73.20
Zéphirin Hallé,	Ste-Agathe,	Lotbinière,	65.32
François Labbé,	Hébertville Sta.	Lac St-Jean,	56.55
Gonzague Girard,	Métabetchouan,	"	53.47
Joseph Langevin,	St-Méthode,	"	53.35
René Parenteau,	Yamaska Ouest,	Yamaska,	47.80
Télesphore Dagenais,	St-Nazaire,	Bagot,	47.56
Adjutor Lehouillier,	Gentilly,	Nicolet,	46.94
Edgar Desfossés,	St-Gédéon,	Lac St-Jean,	45.90
Hector Lavoie,	St-Prime,	Lac St-Jean,	43.15
Gaudias Dion,	Masham,	Pontiac,	42.40

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses in-
stitutions agricoles. Toute col-
laboration est soumise au con-
trôle du directeur.

La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Case postale 123,
Haute-Ville, Québec.

C'est sans doute une récompense bien minime en regard de l'at-
tention soutenue et du soin vigilant que nos fabricants ont dû appor-
ter, durant toute la dernière saison, pour donner une fabrication la
plus uniforme et la plus parfaite possible à leur beurre et à leur fro-
mage. Mais cette récompense marquera un jalon dans la marche en
avant qu'ils ont entreprise pour assurer un niveau supérieur à nos pro-
duits laitiers sur les marchés étrangers comme dans notre pays.

Nous marchons de progrès en progrès depuis quelques années et
nous sommes fiers de proclamer aujourd'hui les sept cents fabricants
qui ont mérité les prix de notre concours, comme les meilleurs ouvriers
de l'industrie laitière de la province de Québec.

D'un autre côté, le concours reste encore ouvert. Nous invitons
nos heureux concurrents et les autres fabricants de la Province de
continuer à y participer.

La principale condition exigée, c'est que le fabricant obtienne une
classification de 92.5 points ou plus selon l'échelle suivante:

BEURRE PASTEURISÉ ou NON PASTEURISÉ

94 points et plus donneront droit à une prime de .06 la boîte
92.5 à 94 points donneront droit à une prime de .04 la boîte

FROMAGE BLANC ou COLORE

94 points et plus donneront droit à une prime de .08 la boîte
92.5 à 94 points donneront droit à une prime de .05 la boîte

Les prix seront accordés selon les points obtenus pour chaque
expédition de chacun des concurrents. Ce furent les classificateurs du
gouvernement fédéral qui ont déterminé ces points, et nous n'avons
rien à y voir. Ce sont des juges impartiaux et expérimentés en la
matière. Après chaque expédition, le fabricant a reçu, des classifica-
teurs, une copie de la classification qui lui indiquait le degré de perfec-
tion de son beurre ou de son fromage; tout de suite, il était en état de
se rendre compte du montant de la prime qui lui revenait pour cha-
cune de ses expéditions.

Nous avons multiplié nos démarches et n'avons rien négligé
pour faire un succès de ce concours, dont les résultats qui couron-
nent aujourd'hui de si nombreux fabricants, nous donnent
la plus entière satisfaction. Tous reconnaîtront que nous cher-
chons avant tout, par ces concours, à développer davantage
notre industrie laitière dans la Province. Nous voulons tra-
vailler à servir les meilleurs intérêts de la classe agricole, et
grâce au concours de tous nos sociétaires, l'on s'accordera à dire
que nos efforts tendent bien à réaliser cette unique ambition.

L'exposition avicole de Montréal

Les exhibits seront montrés à l'immeuble Caron,
rue Bleury, les 21, 22 et 23 janvier

L'Exposition avicole de Montréal qui se tiendra à la mi-janvier
du 21 au 24 janvier, promet d'être un succès assuré. Les adhésions
sont venues si nombreuses et avec une telle insistance que les organisa-
teurs ont décidé de changer de local, afin d'accueillir tout le monde.

Au lieu du Manège Militaire de l'Avenue des Pins, l'Association
avicole de Longueuil qui a assumé l'initiative et la responsabilité de
l'exposition a choisi la vaste salle du rez-de-chaussée de l'immeuble
Caron, rue Bleury, près de la rue Sainte-Catherine. Les exposants
n'y perdront rien au change, car ils auront le bénéfice d'un local spa-
cieux avec tous les avantages d'un centre d'affaires idéal, au cœur
même de la métropole.

L'exposition aura des parrains distingués qui en assureront tout
le succès. Relevons le patronage de l'honorable M. Caron, ministre
de l'agriculture de Québec, et l'appui de M. Oscar Lessard, chef du
service de l'élevage de la Province, de M. Aimé Langlois, député de
Chambly-Verchères aux Communes et de M. Alex Thurber, député
de Chambly à la Législature provinciale.

(Suite à la page 31)